

Rapports de comités

Cette transaction porte notamment sur une grande société de fiducie, mais nous nous opposons également au contrôle des institutions financières par Power Corporation. Nous nous élevons tout autant contre la mainmise de Brascan ou Brascade, quel que soit actuellement son nom officiel, sur MacMillan Bloedel et Noranda. Et nous refusons aussi qu'ils prennent le contrôle de Trilon, dont les actifs sont au moins aussi considérables que ceux de la plupart des banques canadiennes.

Que nous propose le gouvernement? Nous n'exigeons pas tous les détails du projet de loi pour le moment, mais nous voulons savoir quelle orientation le gouvernement entend suivre. La ministre va-t-elle se contenter d'étudier la question ou interdira-t-elle à Imasco d'acquérir Genstar et de s'assurer ainsi la mainmise sur Canada Trust? Va-t-elle examiner le cas de Brascade qui détient une participation majoritaire dans la société Trilon? Se penchera-t-elle également sur la Power Corporation qui détient des sociétés de fiducie et d'assurances? Voilà les réponses que nous attendons d'elle. Aucun actionnaire d'une banque n'a le droit de détenir plus de 10 p. 100 de ses actions. Les banques se sont donc prononcées contre cette sorte d'acquisition.

Le gouvernement s'opposera-t-il seulement à l'acquisition de Genstar par Imasco ou empêchera-t-il, après avoir adopté une mesure à cet effet, toutes les sociétés qui détiennent des entreprises forestières ou sidérurgiques d'acquérir des établissements financiers. Nous nous heurtons inévitablement aux opérations d'initiés et aux dispositions favorables aux sociétés et à leurs actionnaires peut-être, mais préjudiciables aux déposants qui investissent leur argent dans ces sociétés de fiducie. Nous voulons une réponse. J'ai l'impression que sans le faire exprès, ou peut-être fort habilement, le député conservateur a esquivé cette question.

[Français]

M. Vincent: Monsieur le Président, l'honorable député du Nouveau parti démocratique mentionne que dans les dix dernières années il y a eu plusieurs faillites dans le domaine des compagnies de fiducie. Si le Nouveau parti démocratique ne s'était pas joint aux libéraux en 1979 pour défaire le parti conservateur, il y aurait peut-être eu moins de faillites de 1979 à 1984.

En 18 mois, monsieur le Président, nous avons fait plus au niveau travail pour les institutions financières qu'il n'en avait été fait pendant les 25 dernières années.

M. Berger: Vous êtes un vrai historien. Racontez-nous l'histoire!

M. Vincent: En juin 1985, il y a eu le dépôt du Livre vert, en novembre 1985, il y a eu le projet de loi C-86, il y a eu le texte pour le projet de loi C-103. Cela c'est seulement un an, pas même dix-huit mois. Et les gens de l'autre côté qui se permettent aujourd'hui de parler, de 1980 à 1984, ils ne parlaient pas trop fort hein? Il n'y avait pas de danger, il n'y avait pas trop de problèmes.

C'est cela qui a été fait en 18 mois. Mais, par contre, il y a une autre chose qui est importante, c'est de travailler un dossier et de le rendre à la fin de façon parfaite. C'est ce que nous faisons. Nous ne faisons pas du «patchage», nous ne pensons pas des S-31, ce n'est pas ce que nous faisons avec le parti conservateur. On fait des dossiers, et on ne prendra pas le cas

particulier d'Imasco-Genstar qui est sur la table pour passer des législations qui, dans l'avenir, ne seraient pas bénéfiques pour les Canadiens et les Canadiennes.

Je pense que nous allons prendre le temps de faire les dossiers de façon parfaite et, dans l'avenir, ce sera préférable pour tout le monde. Et je pense que le dossier d'Imasco-Genstar est là. La ministre d'État (Finances) (M^{me} McDougall) a déjà mentionné que, lorsque nous aurons une loi, et si vous êtes prêts à ce que le projet de loi C-103 soit adopté le plus rapidement possible, il n'y aura pas d'opposon de notre côté et, à ce moment-là, nous aurons une législation qui, enfin, nous permettra de regarder tout ce à quoi s'opposent les néo-démocrates. Parce que tout ce que j'ai entendu c'est que le NPD s'oppose! Ils auraient dû s'opposer en 1979 aussi.

● (1620)

[Traduction]

M. Orlikow: Monsieur le Président, une toute dernière question. Le député insinue-t-il sérieusement que si la ministre présente le projet de loi C-103—ce qu'elle ne semblait pas disposée à faire avant que la révolte ne gronde parmi ses collègues conservateurs—, il devrait passer rapidement par toutes les étapes? Devrait-il être adopté sans écouter les instances des organismes concernés comme les associations commerciales, les banques, les coopératives de crédit, les associations de consommateurs et bien des gens d'affaires? Ce n'est pas seulement dans le secteur des services financiers qu'il y a trop de prises de contrôle; la plupart des prises de contrôle d'entreprises à caractère non financier des dernières années n'ont créé absolument aucun emploi. Le député insinue-t-il vraiment que, lorsque la ministre finira par déposer son projet de loi, il faudra l'adopter rapidement sans l'étudier dans le menu détail?

[Français]

Le président suppléant (M. Hamelin): Monsieur le secrétaire parlementaire du ministre des Finances (M. Vincent), vous avez une minute.

M. Vincent: Monsieur le Président, je n'en reviens pas. C'est la première fois que je vois un député du Nouveau parti démocratique demander à entendre des institutions financières et des gens d'affaires. Franchement là, je suis content d'être ici cet après-midi pour avoir au moins vu cela.

Monsieur le Président, ce n'est pas ce que j'ai suggéré. Ce que j'ai suggéré, c'est qu'ici, à la Chambre, le projet de loi C-103, les institutions financières, les gens d'affaires ont dit, ils ont regardé l'avant-projet de loi, ils ont dit qu'ils étaient favorables. Ici à la Chambre, les deux partis de l'opposition le connaissent. On a déposé ce texte-là depuis novembre 1985. Ils l'ont vu le texte, alors qu'on le passe de façon ordonnée, et peut-être qu'on perde un peu moins de temps, comme on l'a vu sur d'autres législations, pour que le projet de loi C-103 devienne loi dans les meilleurs délais, et qu'on puisse travailler avec.

Le président suppléant (M. Hamelin): Alors, la période des questions et commentaires est terminée. Débat. La députée de Trinity (M^{me} Nicholson).

[Traduction]

Mlle Aileen Nicholson (Trinity): Monsieur le Président, je suis heureuse de faire part à la Chambre des préoccupations de l'opposition officielle au sujet des conglomerats industriels qui